

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

*Date de convocation : 20 juillet 2023*

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance du 25 juillet 2023  
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

**Assistaient à la séance :**

MM. Jean-Paul ZANETTI, Bernard PALLOIS, Mme Nadège WOLF adjoints, Mmes Elodie BERNARD, Christine CHRISTMANN, Karine PELIXO, Sylviane PIQUEREZ, Corinne SIEGWALT, Françoise THOMAS, MM. Gilles DOUVIER, Guy HEID, Marcel DOUVIER.

**Absents excusés :** MM. Maurice CHARTON, proc. Douvier G.; François VIDRIN

**Secrétaire de séance :** Mme Nadège WOLF

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 26 juin 2023
- Procédure de déclassement de parcelles communales
- Demande de régularisation de zonage
- Proposition d'achat de terrain
- Mise à jour du règlement Salle des fêtes
- Baux de chasse 2024-2033 : Réservation du droit de chasse en forêt communale (enclave)
- Demande location de local communal
- Subvention associations
- Admission en non-valeur
- Divers et informations de dernière minute

REÇU le

- 6 SEP. 2023

**N°52/2023 :**

**Approbation du PV de la séance du 26 juin 2023**

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions.

APPROUVE le PV de la séance du 26 juin 2023.

**N°53/2023 :**

**Déclassement de parcelles**

Vu la délibération n°46/2022 du 26 juillet 2022, relatif au dossier « vente Walter » Rue de la Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de déclassement des parcelles section 2 numéros 253/0.132 et 254/0.132 dans le domaine privé de la Commune de Russ,
- Indique qu'une enquête publique est nécessaire dans le cadre de cette procédure,
- Charge le Cabinet Claude Andres de constituer le dossier soumis à enquête publique.
- Approuve la vente des parcelles en section 2 numéros 253/0.132 et 252 à Madame Muller,
- Dit que les frais afférents au déclassement des parcelles section 2 numéros 253/0.132 et 254/0.132 et à la vente des parcelles en section 2 numéros 253/0.132 et 252 seront à la charge de l'acquéreur,
- Dit que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Monsieur Marc Girold, Maire de la Commune de Russ,
- Désigne Monsieur Jean-Paul ZANETTI 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, afin d'intervenir et de signer l'acte de vente au nom de la Commune.

**N°54/2023 :**  
**Demande de régularisation de zonage**

Vu la demande d'administrés de la commune de RUSS concernant une intégration en zone UB de terrains actuellement situés en secteur IAU du PLU, rue des Charmilles.  
Vu l'existence de réseaux à proximité desdits terrains

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'accéder à la requête des demandeurs en intégrant ces terrains en secteurs UB dans le futur PLUi, afin de maintenir les objectifs fixés lors du PLU de 2020.

**N°55/2023 :**  
**Demande d'acquisition de terrains**

Vu la demande de M. et Mme Richter souhaitant acquérir des parcelles communales.  
Vu la proximité du secteur forestier soumis à l'ONF et étant donné la lourdeur administrative du dossier relatif à un déclassement de la zone NF du PLU.  
Considérant l'absence de demande de défrichement  
Considérant la valeur assez basse des terrains qui ne représenterait pas une somme intéressante pour la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas vendre les parcelles cadastrées section 11, parcelles n°3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, lieudit « Colline derrière Schwartzbach ».

**N°56/2023 :**  
**Proposition d'achat de terrains**

M. le Maire présente aux conseillers 2 propositions d'achat pour des parcelles rurales émanant de M. HUTTE concernant la parcelle cadastrée section 7 n°94, et des conjoints GOSLIN/KOLMERSCHLAG concernant la parcelle cadastrée section 7 n°66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas donner suite à ces propositions d'achat de terrains

REÇU le

- 6 SEP. 2023

**N°57/2023 :**  
**Mise à jour du règlement « Salle des Fêtes »**

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

Vu la délibération n°65/2022 du 4 octobre 2022

M. le Maire propose de fixer le tarifs à destination des associations de Russ, comme suit :  
- 1<sup>ère</sup> location de l'année : Gratuit  
- Location suivantes : 160,-€  
- Option cuisine : 60,-€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions

Accepte cette nouvelle proposition tarifaire et modifie le règlement en conséquence.

**N°58/2023 :**  
**Baux de chasse 2024-2033 : Réserve du droit de chasse en forêt communale**

Conformément à l'article L.429-6 du Code de l'Environnement relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de se réserver le droit de chasse sur les terrains enclavés sis sur le territoire de GRENDELBRUCH, à savoir :

Parcelle n°82 – 61,90 ares et parcelle n°80 – 26,75 ares, section 12, lieudit Muckenbach, ban communal de Grendelbruch

Charge M. le Maire d'en informer la commune de Grendelbruch.

**N°59/2023 :**

**Demande de location de local communal**

Vu la demande du 18 juillet 2023 du restaurant LA TOSCANA sollicitant une location d'un local pour y stocker du matériel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Propose au restaurant LA TOSCANA une location du garage derrière l'église moyennant une location annuelle de 200,-€, assurances à la charge du locataire.

Charge M. le Maire d'en informer les demandeurs.

**N°60/2023 :**

**Demande de subvention**

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier émanant de l'Association « Point d'Appui » du 13/07/2023 lu par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ Décide, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2023, à:

- Association « Point d'Appui » : 375,-€

REÇU le

- 6 SEP. 2023

**N°61/2023 :**

**Admission en non-valeur : budget eau**

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

A la demande de la trésorerie, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, une demande d'admission en non-valeur concernant une facture d'eau du redevable BATITOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la demande présentée pour un montant de 11,70€.

**DIVERS :**

Compte rendu de la réunion Périscolaire du 24 juillet 2023

Discussion relative à la proposition de vente des terrains appartenant à M. SIMON René.

Problème relatif à l'école de foot et occupation des terrains de l'association ASWRL

Compte rendu de l'activité RGDS et information concernant la renonciation au projet d'installation d'une antenne

Visite de la source à Muckenbach de M. le Maire et des membres de la commission Eau. Une étude sera réalisée pour tenter d'alimenter Schwartzbach en Eau Potable depuis Russ.

Demande de Mme Blonzard acceptée pour une location payante de la salle de motricité de l'école pour y pratiquer du Qi Gong.

Pour extrait conforme

Russ, le 8 août 2023

Le Maire :

Marc GIROLD

